

**BUREAU DELIBERANT
DE L'AGENCE DES ESPACES VERTS**

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU BUREAU DELIBERANT
DU 22 NOVEMBRE 2018
(REPORT SESSION DU 15 NOVEMBRE)**

Sous la présidence de Madame Anne Cabrit, assistaient à la réunion :

- Monsieur Benoit Chevron : Conseiller Régional,
- Madame Huguette Fouché : Conseillère Régionale.

Excusés :

- Monsieur Michel Caffin : Conseiller Régional,
- Monsieur Olivier Dosne : Conseil Régional
- Madame Sophie Deschiens : Conseillère Régionale (pouvoir à Anne Cabrit),
- Madame Brigitte Marsigny : Conseillère Régionale,
- Monsieur Ludovic Toro : Conseiller Régional,
- Madame Samira Sarki-Aïdoud : Conseillère Régionale,
- Madame Roseline Sarkissian : Conseillère Régionale,
- Madame Anne-Claire Jarry-Bouabid : Conseillère Régionale,
- Monsieur Didier Mignot : Conseiller Régional,
- Monsieur Gérard Hebert : Conseil Régional,
- Madame Sylvie Monchecourt : Conseillère Régionale,
- Madame Ramatoulaye Sall : Conseillère Régionale,
- Madame Melissa Youssef : Conseillère Régionale,
- Madame Vanessa Juille : Conseillère Régionale,
- Monsieur Yves Salmon : Délégué CESER Île-de-France,
- Monsieur Thierry Hubert : Délégué CESER Île-de-France,
- Monsieur Hervé Billet : Délégué CESER Île-de-France,
- Monsieur Michel Fouchault : Personnalité qualifiée,
- Monsieur Guy Crosnier : Personnalité qualifiée,
- Monsieur Etienne de Magnitot : Personnalité qualifiée,
- Monsieur Christophe Hillairet : Personnalité qualifiée.

Assistaient en outre les collaborateurs ci-après de l'Agence des espaces verts :

- Monsieur Philippe Helleisen : Directeur général,
- Monsieur Geoffroy Bax De Keating : Directeur de Cabinet,
- Monsieur Pascal-François Ducloux, Responsable du Pôle Secrétariat général.

La séance est ouverte par la Présidente à 11 h 30.

<p>Point 18-141 : Convention de partenariat avec l'agence Museo pour le projet « Arbres remarquables »</p>

La Présidente : *Le projet qui vous est présenté permet de mettre en valeur l'action de l'Agence concernant les arbres remarquables, dans le cadre d'un film documentaire.*

Rapport Point 18-141 : L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France souhaite engager un partenariat avec l'Agence MUSEO dans le cadre du projet des « Arbres remarquables ».

L'Agence MUSEO produit un film documentaire qui a pour vocation, à travers une quarantaine de portraits d'arbres remarquables, d'une part de faire connaître ces arbres et d'autre part de sensibiliser les spectateurs à la préservation de ces arbres.

L'Agence MUSEO se charge de la production de ce film, de sa projection, de sa diffusion ainsi que de sa publication sous forme de DVD.

La convention qu'il vous est proposé de conclure et ci-annexée, permet d'associer l'AEV dans cette démarche sur les Arbres remarquables et donne droit à un pré-achat de 500 DVD, à des remerciements dans le générique, la présence du logo de l'AEV sur l'affiche promotionnelle, le dossier de presse, le site internet et sur tout autre support de communication afférent à la promotion du film documentaire.

De plus, dans le cadre d'une journée débat/table ronde autour de la protection des arbres remarquables, il est proposé à un représentant de l'AEV d'intervenir aux côtés d'autres spécialistes (botanistes, juristes, députés, présidents d'associations...).

Lors du comité des arbres remarquables, présidé par Monsieur Yann WEHRLING, conseiller régional, qui s'est déroulé le 2 octobre 2018, un accord de principe a été donné pour la contribution de la Région et de l'AEV au film documentaire.

Pour ce partenariat, l'AEV s'engage à verser à l'Agence MUSEO la somme de 7 500 € HT.

Il vous est donc proposé d'approuver la conclusion de cette convention avec l'Agence MUSEO et d'habiliter la Présidente à la signer.

La délibération n°18-141 est approuvée à l'unanimité.

Point 18-142 : Convention de participation relative au risque « Prévoyance »

Philippe Helleisen : *Il vous est proposé de ratifier la convention relative au risque prévoyance du CIG de la Grande couronne. Le CIG a procédé à une mise en concurrence pour choisir un prestataire. Ce projet a été approuvé lors du Comité technique du 16 octobre 2018.*

Rapport point 18-142 : Le présent rapport a pour objet d'autoriser la Présidente à signer une convention relative au risque « prévoyance » du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour les agents en activités : fonctionnaires (stagiaires, titulaires, détachés, mis à disposition auprès d'un organisme extérieur) et agents non titulaires de droit public recrutés depuis plus de 6 mois et recrutés pour une durée supérieure à 6 mois, pour le risque prévoyance (risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès).

Après avis du comité technique du 16 octobre 2018, il a été convenu que l'Agence :

- ✓ Signe une convention de participation avec le prestataire retenu à l'issue d'une mise en concurrence faite par le CIG. Dans cette hypothèse, seul ce contrat ouvrira droit à une participation financière.
- ✓ Que le niveau de participation sera fixé comme suit :

Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Aide de 12% des cotisations annuelles pour l'agent et ses enfants de 0 à 20 ans	Aide de 15% des cotisations annuelles pour l'agent et ses enfants de 0 à 20 ans	Aide de 20% des cotisations annuelles pour l'agent et ses enfants de 0 à 20 ans	Aide de 25% des cotisations annuelles pour l'agent et ses enfants de 0 à 20 ans
100 € pour l'agent seul	100 € pour l'agent seul	90 € pour l'agent seul	80 € pour l'agent seul
100 € pour l'agent + 1 enfant	100 € pour l'agent + 1 enfant	90 € pour l'agent + 1 enfant	80 € pour l'agent + 1 enfant
100 € pour l'agent + 2 enfants	100 € pour l'agent + 2 enfants	90 € pour l'agent + 2 enfants	80 € pour l'agent + 2 enfants
100 € pour l'agent + 3 enfants et +	100 € pour l'agent + 3 enfants et +	90 € pour l'agent + 3 enfants et +	80 € pour l'agent + 3 enfants et +

Il convient enfin de souligner que l'adhésion de l'Agence des espaces verts aux conventions de participation : risque santé et risque prévoyance donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 400 €.

Il est donc proposé d'habiliter la Présidente à signer la convention relative au risque « prévoyance » du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

La délibération n°18-142 est approuvée à l'unanimité.

Fin de la séance à 11 h 45.

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France
Numéro de l'acte	PV_BD_22_11_19
Nature de l'acte	AU - Autres
Classification de l'acte	5.2 - Fonctionnement des assemblees
Objet de l'acte	Procès verbal Bureau délibérant 22 novembre 2018
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	075-287500052-20190215-PV_BD_22_11_19-AU
Date de transmission de l'acte	15/02/2019
Date de réception de l'accuse de réception	15/02/2019